

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-5-1-7

Séance du lundi 10 mai 2021

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN 2021

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BURGER Etienne donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HABIG Michel donne procuration à MULLER Betty
HAGENBACH Vincent donne procuration à JANDER Nicolas
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
JENN Fatima donne procuration à MUNCK Marc
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy
PFERSDORFF Françoise donne procuration à MATT Nicolas
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

EXCUSEE :

HOLDERITH Nadine

ABSENTES :

BUFFET Françoise

JUNG Martine

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis favorable des commissions territoriales concernées qui se sont tenues en avril 2021,

VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de poursuivre le partenariat avec des associations pour mener des actions de prévention en faveur de la sécurité routière et de la sécurité des mobilités des alsaciennes et alsaciens en 2021,
- Attribue cinq subventions de fonctionnement (versement unique), pour un montant de 40 000 € pour l'exercice budgétaire 2021, ainsi affectées :
 - 8 900 € au Comité Départemental de la Prévention Routière du Bas-Rhin,
 - 13 000 € à l'association Vélo Emploi,
 - 13 100 € à l'association CADR67,
 - 2 778 € à l'association Maison du Vélo,
 - 2 222 € à l'association CADRes Mulhouse,

les crédits nécessaires étant prévus dans le cadre du budget primitif 2021 sur l'opération P082O008, chapitre 65 – nature 65748 – fonction 843 ;

- Approuve les cinq projets de convention à intervenir avec les associations Comité Départemental de la Prévention Routière du Bas-Rhin, Vélo Emploi, CADR67, la Maison du Vélo de Mulhouse et CADRes Mulhouse pour des actions de prévention, fixant les obligations respectives de la CeA et des bénéficiaires au titre de l'attribution des cinq subventions précitées,
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions de partenariat précitées.

M. Pierre VOGT et M. Philippe MEYER, en leur qualité de membres du CA de la Fédération Des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) d'Alsace, ne participent ni au débat ni au vote.

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, en sa qualité de membre du CA de la FD CSC, ne participe ni au débat ni au vote.

M. Nicolas MATT, en sa qualité de membre du CA du CSC Rotterdam Strabsourg, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité